

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 20 décembre 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 11, 12 et 13 décembre 2017

2017 PP 96 Admissions en non-valeur de créances présentées au titre de l'année 2017.

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le budget spécial de la Préfecture de Police pour l'exercice 2017 adopté au cours de la séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération, en date du 21 novembre 2017, par lequel le préfet de police lui demande d'approuver l'admission en non-valeur et les remises gracieuses de créances afférentes au budget spécial ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL, au nom de la 3ème commission,

Délibère :

Article 1 : Est reconnue irrécouvrable la somme **SOIXANTE QUATRE MILLE QUATRE CENT VINGT SEPT EUROS ET CINQUANTE SIX CENTIMES (64 427,56 €)** concernant des créances admises en non-valeur.

Article 2 : Cette somme sera mandatée au profit de M. le directeur régional des Finances Publiques d'Ile-de-France et du Département de Paris. Elle sera imputée sur les crédits des chapitres 920 et 921 de la section de fonctionnement du budget spécial de la préfecture de police pour l'exercice 2017 et ventilée comme suit :

Article 920-201 – « Administration générale »

- compte nature 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » 2 457,78 €

Article 920-27 – « Police administrative »

- compte nature 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » 8 416,04 €

Article 921-1211 – « Contrôle du stationnement »

- compte nature 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » 18 748,46 €

Article 921-1214 – « Périls d'immeubles »

- compte nature 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » 13 550,06 €

Article 921-1223 – « Laboratoire central de la préfecture de police »

- compte nature 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » 11 180,00 €

Article 921-1312 – « Incendie »

- compte nature 6541 « Pertes sur créances irrécouvrables » 10 075,22 €

64 427,56 €

TOTAL

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO